

Assignment.

A Monsieur P. Gergief plaira payer contre cette assignation au porteur d'icelle onze-cents florins en monnaie, et d'en charger mon compte.

S. P. Parvanof.

Samo-vodeni, le 26 Octobre.

Lettre.

Mon cher Père!

Votre long silence m'alarme. Seriez-vous malade? Vous serait-il arrivé quelque malheur assez grand pour vous empêcher de donner un instant à votre fils, ou plutôt aurais-je eu, contre mon intention, le malheur de vous déplaire? Je n'ose accuser votre indifférence, je connais trop au contraire quelle est votre tendresse pour votre famille, et combien elle est active. Veuillez donc, je vous en conjure, mon cher père, me tirer de l'inquiétude cruelle où ce silence me plonge. Écrivez-moi le plus-tôt qu'il sera possible et croyez-moi toujours

Votre respectueux fils.

Bori-Slave.

Braïla, 1863 le 10 Octobre.

Obligation par écrit. (по туреку).

3500 pias. Seulement trois mille cinq cents piastres.

Le sujet de cet écrit est que: J'ai reçu de M. N., négociant français, demeurant à Damas, la somme de trois mille cinq cents piastres (la moitié est 1,750) dont je lui suis débiteur au terme de soixante et un jours, au bout desquels je dois lui rembourser ladite somme, par l'aide de Dieu, et je retirerai le présent billet.

НАРОДНА СМБАНОВИЦА - ТИФЛИС

Le 25 Novembre 1863.

Le débiteur

N. P.